

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>40</b>
<b>Présents</b>	<b>28</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>
<b>Votants</b>	<b>30</b>
<b>Exprimés</b>	<b>30</b>
<b>Pour</b>	<b>30</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20240327-DEL-2024-24-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2024  
Date de réception préfecture : 29/03/2024



## **EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 15 mars 2024

### **MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :**

**Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER représentée par Marc CHAMPAUD Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Joël FORESTIER représenté par Monique LAFARGE - Franck FOUR représenté par Micheline DE CUYPER - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON représenté par Carole BEN TOUMIA - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.**

### **MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Patrick BRUN à Philippe SIMON - Christian LEBLANC à Laurent PAQUET.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

### **DÉLIBÉRATION N° 2024-24**

#### **OBJET : RENOUELEMENT POSTE CHARGÉE DE MISSION EMPLOI FORMATION**

Monsieur le Président rappelle que conformément à la convention territoriale 2021-2026, le PETR du Pays Monts et Barrages met en œuvre le projet de territoire 2021-2026 pour le compte des EPCI-FP membres. Parmi les missions confiées au PETR figure la mise en œuvre du développement économique et social du territoire avec notamment l'animation de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et l'emploi-formation.

Cette démarche a été initiée en 2019 avec le Pays Sud-Creusois. Il rappelle qu'une Chargée de mission Emploi-Formation dédiée à la mission a été recrutée le 3 juin 2019 selon les dispositions de l'article 3-3 alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

À la suite de la défection du Pays Sud Creusois, cette mission est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, entièrement déployée sur le territoire Monts et Barrages. Cette réorganisation du service a permis d'avoir une action plus lisible sur l'emploi-formation et d'aboutir entre autres à la mise en place de 3 instances de dialogue sur le volet emploi-formation : le Comité local de l'emploi (CLE), le Service public pour l'emploi local (SPEL) et le Comité local école-entreprise (CLÉE) Monts et Barrages.

Pour rappel, les missions liées au poste sont les suivantes :

- Réaliser des diagnostics territoriaux et/ou par filière
- Définir les perspectives en ressources humaines des entreprises
- Élaborer le programme d'actions du territoire au regard des dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation
  - Accompagner les entreprises dans leurs projets formation et recherche d'emplois
  - Conduire et participer à l'animation des projets partenariaux en cohérence avec les orientations fixées par le comité de pilotage
  - Contribuer par ces actions au développement de l'emploi, à la sécurisation des parcours professionnels et à l'insertion dans l'emploi

- Organiser et animer les comités de pilotage et réunions techniques
- Suivre et participer aux actions menées sur le territoire en lien avec l'emploi et la formation (TZCLD, etc.)

Afin de continuer la mise en œuvre de cette démarche, il est proposé de renouveler l'agent actuellement en poste.

Cette mission est notamment financée dans le cadre du Contrat de développement et de transitions de la Région Nouvelle-Aquitaine 2023-2025.

Monsieur le Président propose que cet emploi, du niveau de la catégorie A soit renouvelé sur la base de l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique.

Considérant que cet emploi est indispensable pour continuer à mettre en œuvre le plan d'actions de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et l'emploi-formation, les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorisent le Président à renouveler la Chargée de mission Emploi Formation actuellement en poste, pour une durée de 5 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, dans les conditions fixées par l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique, ;

- précisent que cet emploi de Chargée de mission Emploi Formation, du niveau de la catégorie A, sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux - filière administrative ;

- autorisent le Président à signer le contrat de recrutement ainsi que les avenants éventuels et à fixer la rémunération ;

- disent que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs du PETR du Pays Monts et Barrages.

Fait et délibéré à Bujaleuf  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

**Le Président,  
Sébastien MOREAU**

